

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. s.c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — — — 10 — — — 13 »
Trois mois, — — — 5 25 — — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'Univers publie les nouvelles suivantes :

Rome, 24 avril, 4 h. 15, soir.

La session publique du concile a eu lieu, comme on l'avait annoncé, sous la présidence du pape. L'assemblée était très-nombreuse. Beaucoup d'évêques absents par congé étaient revenus. C'était un spectacle magnifique.

Hier soir, plusieurs évêques, au nom de la majorité, ont présenté au saint-père un nouveau Postulatum pour l'introduction la plus prompte des délibérations sur le chapitre de l'infailibilité. Ils ont reçu une réponse favorable.

En Angleterre, le parti fenian continue d'inquiéter le ministère.

Le Times dit que les autorités ont quelque raison de soupçonner chez les fenians l'intention de tenter un nouveau coup de main. La police a reçu, en conséquence, des ordres qui l'autorisent à visiter à son gré tous les colis et paquets arrivant à Londres par le chemin de fer de Birmingham et de Sheffield, afin de vérifier s'ils contiennent des armes.

On a découvert des lieux de rendez-vous des fenians.

Les nouvelles du Mexique sont bien loin de représenter comme terminée la lutte qui a commencé à San Luis Potosi et qui s'étend à plusieurs provinces de cette république. Les généraux rebelles Cadena, Huerta, Martinez, Aguirre, Toledo et d'autres, continuent de tenir la campagne à la tête de quelques troupes. Mu-

nidos continue de combattre, et il impose partout où il passe des emprunts forcés. Depuis le 21 février, il n'y a pas eu de bataille en règle. Les insurgés répandent leurs colonnes sur toute la surface du pays. Presque tous les jours, quelque petite ville sans défense est envahie par l'insurrection. On craint une attaque contre la capitale.

La France militaire donne quelques détails sur l'expédition du général de Wimpffen dans le sud de l'Algérie.

Nous avons déjà dit que nos soldats avaient rencontré deux fois l'ennemi; la première affaire a été pour nos troupes un brillant succès.

Un des chefs religieux de l'insurrection nouvelle, le vieux cheik Si-Tayel, a été tué dans le combat. Sa mort a exaspéré l'ennemi, qui réunissait ses forces éparses pour nous attaquer de nouveau.

Le général de Wimpffen a lancé une proclamation ferme, mais pacifique, pour ramener les fauteurs du désordre dans le devoir, et leur demander leur soumission; elle n'a fait qu'encourager les ennemis à la résistance, et l'exaltation religieuse est telle, chez les gens du Sahara, que le général peut s'attendre à être entouré d'une foule innombrable d'adversaires; dont il triomphera, grâce à notre discipline et à la vaillance de nos soldats.

La colonne commandée par M. de Wimpffen se compose d'un bataillon de 1,000 zouaves et de chasseurs d'Afrique, en tout 2,700 hommes.

Une autre colonne, sous les ordres du général Marmier, commandant la subdivision de

Médéah, doit appuyer au besoin vers l'Ouest le mouvement du général de Wimpffen; elle compte 1,600 hommes.

Si-Hamsa, un des chefs insurgés, est le frère de celui qui surprit le colonel Beauprêtre dans son camp, et le mit à mort au seuil de sa tente. Il fut tué à son tour par un des hommes de la suite du colonel. Depuis cette affaire sanglante, les Ouled-Sidi-Cheik n'ont cessé de nous être hostiles.

Malgré leur échec, aucune tribu n'ayant fait sa soumission, nos troupes poursuivent vigoureusement les dissidents, et le général de Wimpffen ne tardera pas sans doute à planter le premier le drapeau français dans des contrées où jamais nos soldats n'ont pénétré.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

LES JOURNAUX ET LE PLÉBISCITE.

Chauffent pour la négation : Le Siècle, l'Avvenir national, le Réveil, la Cloche, le Rappel, le National, le Citoyen, l'Electeur libre, la Gazette de France.

Prêchent pour l'abstention : La Marseillaise, l'Union, le Temps, le Centre gauche, le Journal de Paris.

Plaident pour l'affirmative : Le Constitutionnel, la Patrie, la France, le Public, le Journal des Débats, le Peuple français, la Presse, le Moniteur universel, la Liberté, le Pays, le Figaro.

Le Gaulois dit oui ! par l'organe de son rédacteur en chef, et non ! par l'organe de son chroniqueur politique.

Le Monde et l'Univers sont en expectative, ainsi que le Français.

Oh ! le spectacle ne manque pas de saveur. Mais il y a aussi des choses plus qu'attristantes; il y en a d'écœurantes, et vraiment hideuses, qu'on nous passe cette franchise.

Que les journaux prétendument démocratiques poussent au vote négatif, nous le comprenons sans peine, ils sont dans leur rôle de destruction; mais que l'on rencontre, en cette compagnie, la Gazette de France, voilà ce que nous ne comprenons pas, ce qu'il est impossible de comprendre.

On parle de nouveau des modifications qui seraient introduites dans la composition du cabinet avant la reprise des travaux législatifs. Plusieurs des ministres actuels seraient remplacés par des hommes nouveaux. La liste est curieuse: M. Devienne est, dit-on, proposé pour la justice, mais il résiste et désire rester à la cour de cassation qui lui laisse plus de loisirs. Dans ce cas, M. Emile Ollivier restant aux affaires étrangères, M. Segris passerait des finances à la justice. Quels seront les autres nouveaux ministres? D'anciens sénateurs ou d'autres plus nouveaux? Nous le dirons prochainement. Quoi qu'il en soit, M. Louvet, en laissant son portefeuille de l'agriculture et du commerce, accepterait une chaise curule. Avec lui entreraient aussi au Sénat le duc Albert de Broglie et le général Trochu.

Nous avons déjà des nouvelles de l'effet produit dans les départements par la proclamation de l'Empereur et par la circulaire ministérielle transmise par le télégraphe et placardée partout. L'impression est généralement

PROLOGUE.

LE FILS DE L'ÉTOUFFEUR,

Par TURPIN DE SANSAZ.

(Suite.)

VII.

Une lettre timbrée du greffe des Madelonnettes fut remise, quelques jours après, à Cyprien par un employé de la prison.

Cette lettre était de la femme Poissonnier.

La mégère ayant honte de son crime, s'en accusait sincèrement et demandait à Cyprien d'avoir pour elle l'indulgence qu'elle espérait un jour obtenir de Dieu, après sa longue expiation terrestre.

Elle allait partir pour la maison centrale de Montpellier, ajoutait-elle, et comme grâce dernière, elle suppliait Cyprien de venir la voir, ne fût-ce qu'un instant.

Pensant qu'il obtiendrait peut-être d'elle quelque révélation ou quelques indices qui le mettraient sur la trace de l'homme au manteau, le graveur sollicita et obtint une entrée à la prison des Madelonnettes.

A la vue de cette femme qui allait à jamais être sé-

parée de la société, Cyprien n'eût pas le courage de lui adresser des reproches.

D'ailleurs le droit divin ne nous défend-il pas de frapper un ennemi vaincu... — à plus forte raison lorsqu'il est châtié par la justice humaine.

La femme Poissonnier n'était plus ce que nous l'avons connue. Son embonpoint avait fait place à une maigreur excessive; un teint hâve et bistré avait succédé aux vives couleurs qui dénotaient chez elle l'usage des boissons alcooliques.

— L'homme qui est cause de la mort de votre père et de ma captivité, dit-elle à Cyprien, me fut amené un soir par un rat de Seine dont j'étais la recéleuse, et qui n'eut pas assez mauvais cœur, malgré la récompense promise, pour noyer les deux enfants. J'ai juré au rat de Seine de ne jamais prononcer son nom; je tiendrai ma parole. Mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il ne connaissait pas plus que vous et moi l'homme en question.

— Votre conscience, répliqua Cyprien, devrait cependant vous imposer l'obligation de me faire connaître ce que vous appelez un rat de Seine; l'un pourrait m'aider à retrouver l'autre.

— Il y a bien assez de deux coupables en ce moment; recherchez vous-même le véritable moteur de ce crime mystérieux. Je ne m'y oppose pas, au contraire; vous

le punirez vous-même un jour je l'espère.

— Mais au moins, demanda-t-il avec anxiété, n'avez-vous remarqué sur l'homme au manteau, aucun indice qui pût m'aider à le découvrir.

— Quant à ça, c'est une autre affaire. Le second soir qu'il vint chez moi, et comme j'hésitais encore à me rendre à ses intentions coupables, il fit un geste de colère qui me laissa voir sa figure à découvert.

— Alors ?

— Alors je remarquai sur la tempe gauche, à la naissance de l'oreille, une petite cicatrice qui me parut provenir d'un coup d'épée.

— Et puis ?

— C'est tout, fit la mégère, avec une intonation qui dénotait pour ainsi dire sa confusion de n'en pas savoir davantage.

Cyprien se leva et fit un pas pour sortir.

— Monsieur Cyprien, balbutia-t-elle, ne me donnez-vous pas votre main ?

Et comme il paraissait hésiter :

— C'est que j'ai besoin de courage, voyez-vous, reprit-elle, pour subir ma condamnation... Et il me semble qu'un bon mouvement de la part d'un honnête homme me porterait bonheur.

Cyprien lui tendit franchement la main qu'elle baisa avec respect, et le jeune homme sortit.

Quelques jours après, la femme Poissonnier fut envoyée à la maison centrale de Montpellier.

Quant à Cyprien, il reprit le chemin de sa mansarde, et, malgré ses idées tristes, il songea à son avenir.

Chose étrange ! malgré la tache que le supplice de son père avait imprimée à son nom, les hommes ne l'avaient pas complètement repoussé.

Un concours de gravure eut lieu pour l'obtention d'une médaille d'or, et quand il porta son œuvre, la rougeur au front, pas une voix ne s'éleva pour lui interdire l'entrée de la lutte.

Il attendit donc patiemment l'issue de ce concours.

Mais une dernière épreuve, épreuve terrible, lui était réservée.

Lorsqu'il rentra chez lui, un médecin était installé au chevet de Louise.

Chez cette nature frêle et débile, comme nous l'avons dit, la vie n'avait pour principe que la volonté du dévouement et la précipitation fébrile des rouages organiques. Or, les émotions successives qu'il avait subies, avaient atrophié l'organisme.

Louise se mourait d'un anévrisme au cœur.

Toute l'expérience du médecin fut inutile. Elle expira dans la nuit.

Habitué à l'infortune, Cyprien reçut avec résignation ce nouveau coup de sort.

fort bonne. Aujourd'hui même, dans le conseil des ministres, le ministre de l'intérieur aurait communiqué le relevé des dépêches de soixante départements, au sujet de l'organisation du vote plébiscitaire. Elles sont favorables, à part quelques faits des grands centres de populations.

Voici un passage de l'*Opinion nationale* marqué au coin de ce bon sens pratique et de ce sentiment d'équité qui donnent parfois tant d'autorité à la parole de M. Ad. Guérault :

« Sans doute, dit-il, il nous restera bien des vœux à former : mais nous nous consolons en pensant que tant que l'humanité subsistera, il lui restera des vœux à former, et qu'après tout ce n'est pas une chose indifférente d'avoir modifié la procédure politique, au point d'avoir substitué le plébiscite à la Révolution et le bulletin de vote aux coups de fusil. »

Ce progrès, le plus grand et le plus efficace de tous pour une nation, le succès du plébiscite en sera la consolidation ; son insuccès en serait peut-être la ruine.

RÉUNIONS PUBLIQUES PLÉBISCITAIRES.

Les réunions publiques se multiplient : lundi soir, convocation des électeurs dans la salle du Pré-aux-Clercs, rue d'Assas, rue de Lyon, dans les salles des Folies-Bergères et rue Dieu. Au Pré-aux-Clercs, président, M. André Rousselle ; assesseurs, MM. Naquet, Sicard et Charles Floquet, tous élus après une assez vive discussion.

M. Léon Béquet prend la parole et insiste pour que la propagande se traduise par des pièces de cent sous. Il annonce, avec un enthousiasme très légitime, que le comité central antiplébiscitaire a reçu d'un citoyen la somme de 100,000 fr.

De toutes parts : Le nom ! le nom !

L'orateur : C'est le citoyen Henri Cernuschi !

Applaudissements prolongés.

La réunion de la rue d'Assas, 3 et 5, s'ouvre à 8 heures un quart sous la présidence provisoire de M. Jourdan, qui, après avoir engagé ses auditeurs à voter Non, cède la présidence honoraire à M. Henri Rochefort et la présidence effective à M. Frédéric Morin.

M. Ducondray parle pendant une heure du coup d'Etat, du budget, du Mexique, de la Crimée ; ne dit, bien entendu, rien de nouveau sur l'histoire de ces dernières années, mais conclut ainsi son discours : *Nous ne voulons plus d'empire*, sous quelque déguisement qu'on nous le représente. Puisque l'Empereur tient à savoir si Oui ou Non nous voulons lui continuer notre confiance, profitons de l'occasion pour lui répondre avec l'énergie qui caractérise de vrais républicains : Non.

Le citoyen Duconneau, qui trouve, sans

doute, qu'un peu de gaieté sied bien dans une assemblée populaire, demande « si le plébiscite est un poisson ? » Et comme chacun rit, il profite du moment pour s'écrier : Citoyens, votez : non !

Les citoyens Barbier, Dutemant, recommandent avec ardeur le vote négatif.

Quant au citoyen Perrault, il méprise tout ce qui est Bonaparte. « On veut, dit-il, que nous volions l'hérédité, nous qui ne voulons même pas reconnaître le gouvernement d'un Bonaparte. Nous ne devons pas voter ! Abstenez-vous ! »

Le plébiscite est un piège tendu aux électeurs.

Le citoyen Perrault, à la fin de son discours, quitte la tribune en criant : « Vive la République démocratique et sociale ! » cri répété par l'assemblée.

A la salle des Folies-Bergères, 800 personnes, Rochefort, en compagnie de Mégy, est nommé président honoraire.

M. Lassagaray est nommé président effectif. Les assesseurs sont : MM. Lefrançais, Brissac et Langlois.

M. Cole prend la parole ; il ne veut pas du vote oui et veut empêcher la France de tomber plus que jamais dans « la tyrannie et dans l'esclavage ; » il veut la république sociale.

M. Ulysse Parent combat l'abstention, et demande que le parti républicain s'affirme au scrutin.

M. Langlois est un abstentionniste. Pour lui le vote non signifie : proclamation de la République, et république signifie fusillade dans toute la France. Or Langlois ne veut pas de sang et par conséquent ne votera pas.

Le président Lissagaray, parlant de l'Empereur, dit : « Cet homme proclame son plébiscite parce que, depuis son coup d'Etat, il a toujours été inquiet. Ne tombons pas dans une de ses ruses ! Ne votons pas, gardons nos bulletins, ne prêtons pas la main à ces affreux mendiants, et en nous abstenant nous leur montrerons que nous ne répondons que par le mépris. »

Constatons que ce discours a soulevé beaucoup de protestations.

M. Lefrançais emploie le langage imagé de la cordonnerie ; ce doit être un ami du citoyen Gaillard ; il est de l'avis du citoyen Lissagaray ; il considère la Constitution nouvelle comme une vieille paire de bottes qui n'a ni semelles ni talons ; son plébiscite n'est qu'un ressemelage, ne l'acceptons pas.

MM. Lombard, Briosne et Humbert parlent tous trois dans le sens de Lissagaray et prônent l'abstention.

M. Emile Ollivier, député du Var, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a adressé aux électeurs de la première circonscription du Var la lettre suivante :

« Paris, le 25 avril 1870.

« Mes chers concitoyens, on dit aux champs qu'il est bon de couper de temps en temps le bois mort des arbres, afin que leurs parties vivantes se développent avec force. L'Empereur vient aussi de couper le bois mort de sa Constitution, afin qu'elle ait une vigueur nouvelle et comme un rajeunissement.

« Le 8 mai, il vous demandera s'il a bien fait. Je vous conseille de répondre avec entrain à cet appel, et d'arriver tous au scrutin avec un bulletin sur lequel sera écrit : Oui.

« Quelques-uns vous engageront à répondre : Non. Ne les écoutez pas.

« Il y a longtemps que vous me connaissez. Parmi vous, plusieurs se rappellent mes discours, lorsque, débutant dans la vie, je parcourais vos campagnes. Qu'ils vous disent si mes paroles n'étaient pas toujours dirigées contre la violence, la colère et la haine, et si je ne combattais pas alors les doctrines révolutionnaires avec autant de résolution que je le fais aujourd'hui.

« Savez-vous d'où découle cette unité de mes idées ? De l'unité de mes sentiments. En politique, je n'ai eu qu'une passion : l'amour du grand et bon peuple de France, et c'est le désir de soulager ses souffrances, d'élever sa situation intellectuelle, matérielle et morale, qui m'a rendu facile la résignation aux misères quotidiennes de la vie publique.

« Or, quelle est la victime expiatoire des révolutions ? n'est-ce pas le peuple ? Quand l'ordre est troublé dans la rue et que les affaires s'arrêtent, la Providence ne fait pas au-dessus de nos têtes une révolution dans les éléments, le soleil continue à mûrir les épis et les grappes, et le riche n'est jamais au dépourvu. Quelle désolation, au contraire, dans la demeure du pauvre travailleur ! Voilà pourquoi j'ai toujours détesté les révolutions.

« N'écoutez pas ceux qui vous conseillent de voter non. Supposez qu'ils l'emportent le 8 mai dans le Var et partout en France, qu'arriverait-il ? Ils se vengeraient, emprisonneraient, exileraient ; ils établiraient la République sociale, frapperaient les riches comme ils le promettent dans vos chambrées. Et après ? Cela ne durerait pas plus longtemps qu'un jour d'orage. La nation, honteuse d'une défaillance passagère, ne tarderait pas à se lever et à dire : Assez vécu en anarchie et en désordre ! Et à leur tour, ceux qui auraient frappé seraient frappés.

« Supposez, au contraire, que nos amis triomphent : combien tout sera différent ! De longs jours de sécurité, de confiance et de repos nous seront assurés. Débarrassés des discussions constitutionnelles, des interpellations, des menaces d'émeute, des prophéties de révolution, l'Empereur et ses ministres pourront s'occuper, avec plus de sollicitude encore que par le passé, des moyens d'adoucir le sort de celui qui ne possède pas, sans

violer le droit de celui qui possède ; et nous n'aurons pas à redouter ces temps de guerre civile où ce ne sont pas les fils qui ferment les yeux de leurs pères, mais les pères qui ferment les yeux de leurs fils.

« Allez donc, mes chers compatriotes, allez au vote avec ensemble, avec ardeur. Aux dernières élections législatives, triomphant de la révolution par votre libre initiative, vous avez donné à la France un exemple qui a été suivi à Lyon et qui le sera partout. Recommencez à l'occasion du plébiscite, réunissez-vous, organisez-vous, et ne vous laissez pas intimider par ceux qui suppléent à leur petit nombre par le bruit qu'ils font.

« Si leurs paroles étaient de miel, je comprendrais que vous fussiez séduits. Mais comment ne résisteriez-vous pas à un langage grossier, composé de bassesses et d'injures : digne expression de doctrines tournées vers la matière, et où ni l'âme ni Dieu n'ont plus de place ?

« Envoyez-nous une belle majorité. Je la recevrai comme un témoignage de votre affection, et mes forces pour vous servir en seront accrues.

« Tout vôtre,

« ÉMILE OLLIVIER,

« Député de la 1^{re} circonscription du Var. »

LA TRAGÉDIE DE MARATHON.

Le *Times* a reçu communication de quelques détails, renfermés dans une lettre de lord Muncaster, au sujet de l'épisode de Marathon, dont nous avons annoncé le dénouement sanglant :

« Le samedi 9 avril.

« Lord Muncaster, qui voyageait en Orient avec lady Muncaster et un ami, M. Frederick Vyner, frère cadet de lady de Grey et Ripon, s'adressa à la légation britannique pour lui demander s'il y aurait quelque danger à visiter les plaines de Marathon et si on pourrait lui fournir une escorte. Il lui fut répondu que la route était sûre, qu'il n'y avait pas de brigands dans l'Attique, mais qu'on lui fournirait l'escorte demandée.

« En conséquence, le 11 avril, à six heures et demie du matin, un parti de voyageurs composé de lord et lady Muncaster, de M. Frederick Vyner, de M. Herbert, un des secrétaires de la légation britannique, à Athènes, du comte de Boyd, secrétaire de la légation italienne, et de M. et M^{me} Lloyd avec leur jeune enfant âgé de cinq ans, quittait Athènes dans des voitures, sous l'escorte de quatre gendarmes à cheval pour se rendre à Marathon ; ils étaient accompagnés d'un Souliote, nommé Alexandros, le plus intelligent interprète qu'il y ait en Grèce.

« En traversant la plaine, les voyageurs rencontrèrent un petit détachement de six soldats d'infanterie, et ensuite un autre détaché-

VIII.

Cyprien ensevelit lui-même sa bien-aimée, et, s'agenouillant auprès du cercueil :

— Seigneur mon Dieu, pria-t-il, j'accepte sans murmure vos immuables décrets ; que votre volonté soit faite.

Dans la journée, on vint lui remettre la médaille d'or qu'il avait gagnée au concours.

Il la déposa sur le cadavre de Louise, et lui fit hommage de son premier triomphe.

Puis il conduisit au cimetière la dépouille de celle qu'il avait tant aimée.

Cyprien était désormais seul sur la terre.

Dans les salons on s'entretenait, à cette époque, d'un mariage qui venait de s'accomplir au faubourg St-Germain.

Mme la marquise de Vaudancourt, à la fin de son veuvage, avait épousé son médecin, il cavaliers Capranica.

Au premier abord, on vit là une mésalliance ; mais comme à Paris ce qui est nouveau ne dure qu'un jour, on ne parla bientôt plus de cet événement.

Il cavaliers Capranica prit le titre de marquis de Vaudancourt, mit l'hôtel sur un pied splendide, et la terre continua de tourner ni plus ni moins vite qu'auparavant.

D'un côté les larmes, de l'autre les sourires... ainsi va le monde.

Huit années se sont écoulées depuis les événements que nous venons de raconter ; nous sommes donc en 1836.

C'était un dimanche. Le public parisien, profitant d'une belle journée de printemps, se promenait sur les boulevards intérieurs, semblable au flux et au reflux de la mer agitée par une brise légère.

Les Parisiens sont essentiellement flâneurs dans leurs promenades, et ils s'arrêtent, quand ils n'ont rien de mieux à faire, devant tout ce qui est susceptible d'attirer leur attention.

Sur le boulevard des Italiens, environ à la hauteur de la rue de Grammont, des groupes s'étaient formés devant l'étalage d'un célèbre marchand de gravures.

Différents objets d'art étaient à vendre ; mais l'attention générale se portait plus spécialement sur une magnifique eau forte représentant la « Mort d'une jeune fille poitrinaire. »

Le sujet était navrant. La nature, en un mot, avait été prise sur le fait. Un médecin, tenant le pouls de la malade, levait les yeux au ciel et semblait dire que l'âme allait s'échapper de son enveloppe matérielle. La jeune fille, sur un grabat et les traits contractés par la souffrance, semblait sourire encore aux beaux jours qu'elle ne verrait plus.

Dans la pénombre, un jeune homme était agenouillé devant un crucifix.

Bien des rieurs s'en retournaient le visage attristé, après avoir considéré cette gravure.

Un des curieux entra dans la boutique, marchand le chef-d'œuvre, le paya et donna l'ordre de le porter à l'hôtel de Vaudancourt.

La gravure était signée : *L. Cypriano*. L'acheteur demanda l'adresse de l'artiste au marchand, et lui écrivit aussitôt ces quelques mots :

« Monsieur,

« Le marquis de Vaudancourt, heureux de rendre hommage au talent, vous prie de vouloir bien honorer de votre présence le bal qu'il donnera en son hôtel, rue de Varennes, le lundi 6 avril 1836. Il pense que vous daignerez ne pas refuser cette invitation, le bal devant être composé de toutes les sommités de l'époque. »

Le marquis chargea un commissionnaire de porter cette lettre, et prit lui-même le chemin de la rue de Varennes.

Cypriano occupait en ce moment, l'attention du monde artistique. Ses admirateurs, ses ennemis même, car le génie a ses ennemis, l'avaient surnommé : le prince de la gravure sur cuivre.

Mais quelle était l'origine de l'artiste ? D'où sortait ce talent nouveau ? C'est ce que personne ne savait.

Cypriano habitait un modeste logement du faubourg Montmartre, et ne recevait chez lui que ceux avec lesquels il se trouvait en relations d'affaires.

Ceux-ci disaient, il est vrai, que la figure du jeune homme était empreinte d'une mélancolie profonde, — mais nul n'en connaissait la cause.

Du reste, bon, doux, affable et honnête, tel était Cypriano.

Quand on lui apporta la lettre du marquis, il était en proie à un de ces découragements pendant lesquels l'âme la plus fortement trempée cherche à se distraire. Il se promit de se rendre à l'invitation de M. de Vaudancourt.

M. de Vaudancourt, rentré dans son appartement, avait placé dans un jour favorable l'œuvre qu'il venait d'acheter fort cher, et ne pouvait se lasser de l'admirer.

Un domestique entra pour le prévenir que Mme la marquise désirait lui parler et l'attendait chez elle. Il s'y rendit aussitôt.

Nous ne connaissons encore les nouveaux personnages que nous venons d'introduire dans ce récit que par les journaux, qui annoncèrent le veuvage et le second mariage de la marquise ; mais nous allons promptement être édifiés sur leur compte.

(La suite au prochain numéro.)

ment de 25 soldats, qui avaient l'air de faire une ronde.

Après avoir visité la plaine, les voyageurs reprirent la route d'Athènes. Le détachement de 25 hommes paraît avoir voulu les suivre; mais il ne put le faire, et les Anglais retrouvèrent encore les six soldats et les dépassèrent.

A quatre heures et demie, au moment où ils entraient dans un taillis très-épais, que la route traverse près du pont de Pikernes, deux gendarmes se trouvaient l'un à droite, l'autre à gauche, des voitures, et les deux autres marchaient devant, une décharge de coups de fusil se fit entendre. Un gendarme fut tué, un autre blessé mortellement. La route fut aussitôt remplie de brigands qui obligèrent les voyageurs à descendre de voiture, en employant la violence; lady Muncaster même fut battue mais non pas très-fort, et on lui arracha sa montre et ses médaillons; les brigands en menaçant tous les voyageurs de leurs couteaux, les entraînaient sur le mont Pentélique. Ils n'étaient pas à 50 mètres de la route quand les six soldats d'infanterie arrivèrent et leur tirèrent des coups de fusil auxquels ils répondirent.

Les soldats ayant le dessous, car les brigands étaient au nombre de plus de vingt, cessèrent de tirer, ce qui fit plaisir aux prisonniers, car ils se trouvaient entre deux feux. Alors les brigands conduisirent les prisonniers sur un des versants du mont Pentélique, et, après deux heures de marche, ils placèrent les deux femmes sur les chevaux des gendarmes tués et leur permirent d'aller à Athènes avec un domestique.

Après le départ des deux femmes, les cinq voyageurs furent obligés de marcher dans des ravins jusqu'au mardi 12 avril, à deux heures, ne prenant guère que de temps à autre une demi-heure de repos. On fit halte dans un torrent desséché; les brigands tuèrent trois agneaux et les firent rôtir; mais les prisonniers ne pouvaient manger, la fatigue et l'abattement les avaient privés d'appétit, quoiqu'ils n'eussent rien mangé depuis 48 heures que quelques morceaux de pain bis avec un peu d'eau.

Les brigands les firent chauffer devant le feu, puis reprirent leur marche jusqu'au jour. Ils s'arrêtèrent sous des buissons; là, les voyageurs tinrent conseil et convinrent que l'un d'eux demanderait l'autorisation d'aller à Athènes pour préparer la rançon et réclamer une amnistie. Après quelques heures de pourparlers entre Alexandros et le chef de la bande, il fut convenu qu'au lieu de 50,000 liv. st. d'abord exigés, on se contenterait de 25,000 liv. st. Le chef était de mauvais humeur, et il termina la négociation en disant: « Finissons-en bien vite. » Les prisonniers décidèrent que lord Muncaster serait chargé d'aller à Athènes; mais on lui imposa la condition que s'il ne réussissait pas il reviendrait, et que la vie de ses compagnons dépendrait du succès de sa mission.

Le jeudi, après avoir traversé pendant la nuit des plaines et des collines sous une pluie battante, on s'arrêta de nouveau dans un ravin et on trouva un berger qui put fournir une petite carriole, dans laquelle lord Muncaster se rendit à Athènes.

Ici s'arrêtèrent les informations, mais nous raconterons toutes les péripéties de ce drame, aussitôt que les renseignements nous parviendront.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Vendredi dernier, un triste accident a mis en émoi les ouvriers carriers de St-Cyr. Dans l'une des carrières de tuffeaux, un jeune homme de 18 ans, François Ricasseau, a été écrasé par sa charrette, chargée de pierres.

Un de ses camarades, qui avait quitté le chantier peu de temps après lui, l'a trouvé

couché près d'un pilier, à 300 mètres de l'ouverture de la cave; il était sans connaissance et poussait des gémissements épouvantables.

Transporté aussitôt chez M. Léquipé, il y a expiré en arrivant.

Ricasseau avait les côtes broyées et plusieurs autres lésions intérieures.

On suppose qu'au moment de l'accident, étant derrière sa charrette, il aura voulu passer en avant et qu'il aura été saisi entre le pilier et l'essieu.

Deux incendies, peu considérables il est vrai, ont été allumés cette semaine par des enfants de 3 à 5 ans, à la portée desquels les parents avaient laissés des allumettes chimiques.

L'un a eu lieu à la Bonarderie, commune de Verrie, l'autre à Concourson.

Dans ces deux circonstances, le concours empressé des voisins a arrêté le feu qui aurait pu prendre de grandes proportions par la sécheresse que nous avons depuis longtemps.

A Verrie, un hangar a été détruit, et à Concourson un chaumier.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche soir notre théâtre avait ouvert ses portes à un jeune violoniste qui est venu se faire entendre. Le jeune Maximilien Maitret est âgé de 9 ans, élève d'Alford, premier prix de musique des écoles de Paris, et titulaire d'une médaille du Prince Impérial. Cet enfant nous a joué sur son instrument plusieurs fantaisies tirées de nos meilleurs opéras, et les a exécutées avec goût et talent. C'est déjà un artiste, et lorsque l'expérience, l'âge et l'étude plus approfondie de son art seront venus, le monde musical comptera à coup sûr une célébrité de plus.

Le public, peu nombreux habituellement dans ces sortes de spectacles, a encore fait défaut dimanche; mais malgré cela les applaudissements n'ont pas manqué au virtuose en herbe.

Le spectacle a été complété par M. Caze-neuve, habile prestidigitateur, qui, par ses nombreux tours, nous a tenus sous le charme pendant toute sa séance. Nous avons rarement vu une aussi grande habileté de mains, et tout le monde a été ravi de la façon dont M. Caze-neuve faisait disparaître certains objets.

La soirée a été assez bien remplie et il eût été à désirer pour les artistes que la salle eût été plus au complet.

Nous leur souhaitons une meilleure recette pour la séance qu'ils se proposent de donner à l'Hôtel-de-Ville, et nous engagerons le public à aller, ce soir, entendre le jeune violoniste, il passera une agréable soirée.

Nous reproduisons ici un sonnet de Ch. Pradier dédié au jeune violoniste, et qui est le meilleur éloge de son talent.

Avez-vous entendu ce Bébé de huit ans,

Ce petit être rose,

Qui fait chanter l'archet, ce sceptre de Vieux temps ?

Quelle admirable chose !

Combien de vains projets, que l'homme se propose,

Morts après peu de temps !

C'est qu'il faut bien savoir que c'est Dieu qui dispose

Du moindre des talents.

Marche sans crainte, enfant, de sourire en sourire;

Qu'Alard et Sivori, ces maîtres de la lyre,

Te donnent leur bris, leur génie et leur cœur.

Et quand l'Eldorado lyonnais te couronne,

Pour compléter ce soir ton bouquet qui rayonne,

Emporte, avec ces vœux, tous mes vœux de bonheur !

J. B.

TABLEAU DE LA TROUPE D'OPÉRA.

ADMINISTRATION.

MM. ROLLOT, directeur.
James, administrateur général.
Vasseur, second régisseur.
Michel, premier chef d'orchestre.
Goossem, second chef d'orchestre.
M^{me} Desuiten, pianiste.
M^{me} Hébert, souffleuse.
Victor, bibliothécaire.
Gabriel, costumier.

ARTISTES.

MM.
Rognard, fort ténor, du théâtre de Genève.

Dekeghel, 1^{er} ténor léger, du théâtre de Rouen.

Jourdan, 2^e ténor, du théâtre de Rouen.

Sol, baryton, du théâtre de Dijon.

Desuiten, grande 4^e basse, du théâtre de Rouen.

Vandamme, 2^e basse, du théâtre de Nîmes.

Saint-Martin, ténor.

Vasseur, ténor.

Bertin, 3^e ténor, coryphée ténor.

Lécomte, 3^e basse, coryphée basse.

M^{me}.

Colin, forte chanteuse, du théâtre de Genève.

Muret-Mezerey, 1^{re} chanteuse légère, du théâtre de Lille.

Marie Bergamine, 1^{re} dugazon, du théâtre de Mulhouse.

Alexandrine, 2^e chanteuse, 1^{re} duègne, du théâtre de La Haye.

Dix choristes Hommes. — Dix choristes Femmes.

Pour compléter l'orchestre, l'administration a engagé :

MM. Gogue, 1^{er} violon solo, du théâtre de Rouen; Goossem 1^{er} violon du théâtre de Lyon; Seygaud, 1^{er} cor solo, du théâtre de Lyon; Brunet, 1^{er} contrebassiste, du théâtre de Bordeaux; et M^{me} Desuiten, pianiste, premier prix du Conservatoire.

RÉPERTOIRE.

Opéras comiques. — *Le Barbier de Séville.*

— *La Dame Blanche.* — *Le Pré aux Cleres.*

— *Le Postillon de Lonjumeau.* — *Les Mousquetaires de la Reine.* — *Les Dragons de Villars.*

— *Si j'étais Roi.* — *La Fille du Régiment.*

— *Le Caid.* — *Le Songe d'une Nuit d'été.*

— *Les Diamants de la Couronne.* — *Galathée.*

— *Le Châlet.* — *Le Maître de Chapelle.* — *Bonsoir, Voisin.* — *Maître Pathelin.* — *Les Noces de Jeannette.* — *Mignon.*

Grands opéras. — *La Traviata.* — *Le Trouvère.* — *Robert le Diable.* — *La Juive.* — *Lucie.* — *La Favorite.* — *Charles VII.* — *Guil-laume Tell.* — *Les Huguenots.*

Lundi 2 mai 1870, Début de la Troupe.
Le Barbier de Séville.

Opéra comique en 3 actes.

Pour chronique locale: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

A la suite d'une réunion, les ouvriers fondateurs des principales usines métallurgiques de Paris se sont mis en grève, et arrêteront le travail des mécaniciens.

M. Marie, ancien membre du gouvernement provisoire, est mort mardi matin.

La campagne plébiscitaire continue. Beaucoup d'ardeur partout.

Athènes, 24 avril. — M. Soutzo, ministre de la guerre, est démissionnaire.

M. Valarity, ministre de l'intérieur, est charché de l'intérim.

Bucharest, 26 avril. — Des excès déplorables ont été commis dimanche et lundi contre les juifs dans la ville de Tecouth. Des maisons ont été pillées, la synagogue a été vidée.

On assure que ces troubles ont été prémédités par des instigateurs étrangers.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 4 au 11 avril 1870.

NAISSANCES.

4 avril, Charles-Désiré-Grégoire Bouchard, rue du Portail-Louis; — Alphonsine-Charlotte Turpain, rue St Nicolas; — 5, Marie-Louise-Augustine Patault, rue de la Fidélité; — 7, Marie-Angèle Griad, rue de Nantilly; 8, Thérèse-Elisabeth-Pauline-Mariha-Joséphine-Henriette Grasset, rue St-Jean; — 9, Anguste Dubrenil, rue de Nantilly; — 11, Gabriel (enfant naturel); — Edouard (enfant naturel).

MARIAGES.

11 avril, Prosper Roussel, fondateur en cuivre, et Marie-Juliette Meunier, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

4 avril, Jeanne Favray, journalière, 73 ans, veuve Jean Cornilleau, à l'Hospice; — 7, François Tessier, propriétaire, 65 ans, à Beaulieu; — Cornilleau (mort-né), féminin, rue de la Tonnelle; — Inconnu, 60 ans, homme retiré de la Loire; — 8, Henri Boissonneau, 10 ans, à l'Hospice; — 10, Louise Maréchal, 22 ans, chapeletière, épouse Ernest Gérard, à l'Hospice; — 11, Marguerite Dugué, journalière, 81 ans, veuve Nicolas Duchanoy, à l'Hospice;

— Virginie Biziou, journalière, 22 ans, épouse Jean Pavie, à l'Hospice.

Nous signalons à nos lecteurs que *L'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine; L'exhumation des ossements des soldats tués à Solferino; la Bourse au marché du Temple; l'Amphithéâtre gallo-romain de la rue Monge; la Vue de Chioggia, près Venise; le Concours des chiens râtiers à l'exposition canine; la Mort de Lopez, président du Paraguay; les Wagons appartenants du chemin de fer du Pacifique; un Chemin de fer dans l'Inde; le nabab Nazim du Bengale et ses fils, etc. — *L'Univers illustré*, qui a su mériter d'être appelé le véritable journal de la famille, ne possède pas une partie littéraire moins brillante que sa partie artistique. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le succès éclatant dont il jouit, l'a placé désormais à la tête des publications analogues. *L'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés de MAGNIFIQUES PRIMES ENTièrement GRATUITES qui ajoutent encore à l'attrait de ce beau journal.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration: passage Colbert, 24.

Décrets nationaux et impériaux et Ordonnances royales en date de 1797 — 1806 — 1815 — 1826 — 1827 — 1830 — 1833 — 1860 — 1863 — 1867.

UNION MÉTALLURGIQUE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

LE CAPITAL ACTIONS DE 25 MILLIONS EST ENTièrement SOUSCRIT.

SOUSCRIPTION

à 60,000 Obligations hypothécaires

ÉMISES A 290 FR.

REMBOURSABLES A 500 FR. EN 30 ANNÉES

RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN.

Placement hypothécaire de premier ordre

Au taux de 8 1/4 0/0

Y compris la prime de remboursement en 30 années.

Ces titres seront cotés à la Bourse de Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM.

Le comte d'HAUTERIVE, O. ¹, de la commission de vérification des comptes de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Le baron RUPHY ², membre du Conseil général de la Haute-Savoie, ex-président de la Banque royale de Savoie.

A. BOITTELLE, banquier (de la maison Boitelle frères), président du Conseil d'administration de la Compagnie des mines de Béthune.

A. RIVIÈRE ³, ingénieur et propriétaire de mines.

LARRIERU, député au Corps-Législatif.

A. DESOUCHES (de la maison Desouches, David et C^o), notable commerçant, constructeur de matériel de chemins de fer (usine de Pont-de-l'Ourcq).

B. GÉRIN, administrateur des usines du Blanc.

H. ROUSSEL, notable commerçant, constructeur.

P. LARIVIÈRE (de la maison Blanc, Larivière et C^o, banquiers à Paris).

A. DE TOULGOET, O. ⁴.

L. SIMONIN ⁵, ingénieur des mines.

Le vicomte HERICART DE THURY, administrateur délégué.

INSCRIPTION EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE AU NOM COLLECTIF DES SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS.

L'hypothèque porte :

1^o Sur dix-sept concessions minières représentant en superficie l'étendue de deux départements, la plupart en pleine activité;

2^o Sur tous les établissements, fonderies, laveries, bâtiments divers d'exploitation et constructions de la Compagnie;

3^o Sur les forêts, bois, cours d'eau et pro-

prétés rurales dépendant des dix-sept concessions.

CONCESSIONS SUR LESQUELLES PORTE L'HYPOTHÈQUE :

- 1° Saint-Georges-d'Heurtière (Savoie), argent, cuivre et plomb ;
- 2° Saint-Alban-d'Argentine (Savoie), argent, cuivre et plomb ;
- 3° Saint-Pierre (Savoie), argent, cuivre et plomb ;
- 4° La Croix-aux-Mines (Vosges), argent, cuivre et plomb. Superficie de 50 kil. carrés. Décret impérial de 1806 ;
- 5° Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), argent, cuivre et plomb. Superficie de 43 kil. carrés. Décret national de 1797 ;
- 6° Saint-Mandé (Morbihan), argent et plomb. Ordonnance royale de 1833 ;
- 7° Plumelin (Morbihan), argent et plomb. Ordonnance royale de 1833 ;
- 8° Versilbac-Chambonnet (Haute-Loire), plomb argentifère. Superficie de 5 kil. carrés. Ordonnance royale de 1827 ;
- 9° Seix (Ariège), argent et cuivre. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860 ;
- 10° Seix (Ariège), plomb, argent et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860 ;
- 11° Aulus (Ariège), argent, plomb et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Ordonnance royale de 1830 ;
- 12° Alloue (Charente), argent et plomb ; sup. de 15 kil. carrés. Ord. royale de 1826 ;
- 13° Pouech (Ariège), argent, cuivre, zinc et plomb ; sup. de 26 kil. carrés. Décret imp. de 1863 ;
- 14° Talancieux et extensions (Ardèche), plomb argentifère ; sup. de 26 kil. carrés. Décret impérial de 1867 ;
- 15° Lalaie (Bas-Rhin), houille, sup. de 11 kil. carrés. Décret impérial de 1813 ;
- 16° Serves et extensions (Drôme), plomb argentifère ;
- 17° Largentière et extensions (Ardèche), argent et plomb. Saint-Barthélemy et extensions (Ardèche), Plomb argentifère.

En dehors de la triple garantie hypothécaire ci-dessus indiquée, les obligations ont pour garantie industrielle :

- 1° Le capital souscrit de 25 millions de la Société ;
 - 2° Les approvisionnements de minerais, houilles, métaux précieux, valeur toujours réalisable instantanément, sans perte ni détérioration, et représentant forcément les deux tiers du capital-obligations ;
 - 3° Le matériel industriel d'exploitation de chacune des dix-sept concessions.
- Le but principal que se propose la Société, en contractant un emprunt hypothécaire, est de venir en aide au développement de la richesse minière nationale par la création sur le littoral méditerranéen et sur le riche bassin houillier de Graissessac de vastes fonderies organisées sur le plan des établissements de Swansea.

La première condition de succès pour une fonderie, c'est que la houille, au lieu d'y coûter de 20 à 30 francs la tonne, ne coûte que 8 à 10 francs.

La seconde est d'être aisément accessible aux minerais de basse loi dont la richesse n'est pas assez grande pour valoir le transport à de grandes distances.

La grande fonderie du Midi de l'Union métallurgique, construite sur le littoral méditerranéen, à cheval sur deux canaux et trois lignes de chemins de fer, à proximité des plus riches houillères, satisfera à ces deux principales conditions de succès.

Les ingénieurs, entre autres MM. Le Play et Benoît, estiment à plus de 50 0/0 de la valeur des métaux travaillés, le bénéfice résultant du traitement des minerais, pour une fonderie placée dans les conditions de celle de l'Union métallurgique.

Le traitement des minerais de fer est exclu des opérations de la Société. Ses opérations ne porteront que sur les métaux autres que le fer, tels que cuivre, argent, plomb et zinc.

Les capitaux engagés dans l'entreprise

n'ont, de la sorte, à redouter aucune des fâcheuses conséquences qui, depuis les traités de commerce, ont paralysé plus ou moins, selon la zone, l'industrie du fer dans notre pays.

ON VERSE :

En souscrivant..... 50 fr.
A la répartition..... 50
Du 1^{er} au 5 juillet 1870..... 100
Du 1^{er} au 5 octobre..... 90

(Le coupon de 10 fr. du 1^{er} octobre sera reçu en déduction du dernier versement).

Total..... 290 fr.

Il sera accordé à tout souscripteur qui libérera ses titres par anticipation une bonification de 3 fr. par obligation.

Otre les 20 francs d'intérêt annuel assurés à chaque obligation, des bons de dividende seront remis comme prime aux souscripteurs de six obligations ou de plus de six obligations, toujours à raison d'un bon par six obligations. Ces bons, au nombre de 9,000, sont de véritables actions de jouissance.

Ils ont droit à 10 0/0 dans les bénéfices nets de la Société après prélèvement du service des obligations et de l'intérêt à 5 0/0 du capital-actions.

Les bénéfices nets annuels de l'Union métallurgique étant évalués après les prélèvements ci-dessus indiqués à 4,500,000 francs, il serait attribué aux 9,000 bons de dividende 10 0/0 de ces bénéfices nets, soit environ 450,000 fr., soit 50 fr. de revenu annuel par bon de dividende, revenu qui sera touché par l'obligataire pendant toute la durée de la société, même après remboursement à 500 francs d'une ou de plusieurs des obligations par lui souscrites.

La souscription publique sera ouverte Du Samedi 30 avril au Mercredi 4 mai.

A Paris, chez MM. BLANC, LARIVIÈRE et C^o, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 15.

Dans les Départements, chez tous les Banquiers leurs correspondants.

Verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. BLANC, LARIVIÈRE et C^o, banquiers à Paris.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalescière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

BULLETIN FINANCIER (25 avril).

La Bourse s'est assez mal comportée aujourd'hui, 0,30 c. de baisse sur la Rente: c'est beaucoup, mais la politique n'y est pour rien. C'est comme on dit une situation de place. Cela n'empêche pas l'emprunt du Khédivé de faire une brillante carrière. Mais avec son patronage, pourrait-il en être autrement. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 26 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 74 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 103 00.

BOURSE DU 27 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 74 30.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MIFFAUD.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-dix, le sieur Miffaud, Anselme, sacristain et sculpteur, à Montreuil-Bellay, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Megret, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire et M. Kerneis, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur, successeur de M^e LEROUX.

BIENS

A AFFERMER

Le dimanche 1^{er} mai 1870, à midi,

En la demeure de la veuve Charles Beaumont, aux Ulmes, il sera procédé par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur, à l'affermement aux enchères publiques, pour neuf années, des biens appartenant au sieur Beaumont et à sa veuve, situés dans les communes de Cizay, des Ulmes, de Rou-Marson, de Courchamps, d'Artannes et du Coudray. Les amateurs sont invités à se trouver à l'heure sus-indiquée, aux Ulmes, en la demeure de M^{me} veuve Charles Beaumont. S'adresser, pour les renseignements, à M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

(173)

A VENDRE

VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS
Petite rue St-Pierre, 18.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

GRANDE VENTE MOBILIERE

Par suite de décès.

Le dimanche 1^{er} mai 1870, à une heure du soir, et dimanches suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Sanzay, notaire à Brézé, à Douvy, commune d'Épiéds, dans la maison où est décédé M. Augustin Gautier, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, armoires, buffets, mires, tables, chaises, batterie de cuisine, draps, serviettes, grande quantité de linge, vêtements, chevaux, vaches, harnais, charrettes, tombereau, cabriolet, un soufflet de forge, une enclume, divers outils de maréchalerie, fer brut, instruments aratoires et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 pour 0/0

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain, MAISON
Rue Cendrière, n° 3.

A VENDRE

MANGEOIRE ET RATELIER
ET ABREUVOIR EN PIERRE.

S'adresser à M. NORMAND, à la Croix-Verte. (171)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, PREMIER ÉTAGE, maison Gaborit, rue St-Jean, à Saumur. S'adresser à M. Gaborit ou à M. Poisson, rue de la Petite-Bilange.

ON DEMANDE

DES AGENTS actifs, intelligents et de bonne tenue pour le placement de trois articles nouveaux, brevétés, très-utiles à tout le commerce en général et à toutes les administrations.

Le placement de ces articles peut produire de 40 à 50 francs par jour.

S'adresser à M. LEMESLE, imprimeur-libraire, place St-Martin, Angers, seul concessionnaire des brevets pour les départements de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Morbihan.

Inutile de se présenter si on ne peut fournir de bonnes références comme honorabilité. (160)

ON DEMANDE

dans chaque chef-lieu de canton un CORRESPONDANT honorable pouvant s'occuper activement d'affaires de BANQUE. Écrire, 62, rue Turbigo, à Paris, au Directeur de la Banque générale des valeurs mobilières.

AVIS AUX RENTIERS

COUPONS français et étrangers payés AU PAIR sans escompte ni retenue d'aucune sorte, avantage qu'aucune autre maison ne fait. RENTE ITALIENNE, paiement immédiat du coupon de juillet 1870.

AVANCES SUR TITRES A 2 1/2 0/0 net meilleur marché que partout ailleurs SANS COMMISSION, 62, rue Turbigo, à Paris, BANQUE GÉNÉRALE des valeurs mobilières. (74)

A LOUER

Pour la St-Jean, UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE
rue Beaurepaire, Composée de 10 pièces environ, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal.

GRANDE MAISON

Composée de 10 pièces, cave, écurie, remise et jardin. de suite, Rue de la Petite-Bilange. S'adresser à M. ANGELO.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

rue Cendrière, Précédemment occupée par M. Binsse, huissier. Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (73)

On demande un cocher, qui connaîtrait le jardinage; de préférence on voudrait un ménage, la femme pouvant être cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

QUINA LAROCHE

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres. PARIS, 15, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le